



COMMUNIQUÉ

Le 2 mars 2020, à Lisieux

Le bureau du Comité Directeur réuni à Lisieux le 2 mars 2020 a pris connaissance des incidents survenus à l'occasion des finales régionales Futsal sur la catégorie U18 lors de la rencontre SC Herouvillais - FC Du Pays Aiglon.

Le bureau du Comité Directeur :

- déplore fermement ces actes de violence inadmissibles qui ternissent l'image du football
- prend acte de la décision prise par les autorités de la Ligue de Normandie présentes sur place d'arrêter immédiatement la compétition du jour
- adresse au joueur du FC Pays Aiglon agressé physiquement et blessé ses vœux d'un prompt rétablissement
- dit qu'il appartiendra, par application des compétences dévolues par la Loi, aux structures disciplinaires d'en tirer les conséquences

Concernant la responsabilité des instances dirigeantes de la Ligue, le Bureau décide :

- qu'aucune manifestation organisée par la Ligue ne se déroulera sur le territoire d'Hérouville-Saint-Clair jusqu'à nouvel avis
- que la rencontre de championnat Régional 3 U18 devant opposer le SC Herouvillais au FC Du Pays Aiglon programmée le samedi 14 mars 2020 au stade Allende de Hérouville-Saint-Clair est ajournée, ses conditions de déroulement devant faire l'objet de décisions ultérieures.

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | ligue@normandie.fff.fr

